

Solidaires 87

L'Union Syndicale **SOLIDAIRES**
de la Haute-Vienne

propose à **TOU.TE.S LES SALARIE.E.S**
un stage de formation syndicale

du mardi 2 mai au jeudi 4 mai 2017,
au château de Ligoure

LE SYNDICAT
notre outil de lutte
pour vivre mieux
et transformer
notre travail



*changer le travail pour changer la société
changer la société pour changer le travail*

LE TRAVAIL ET NOS CONDITIONS DE TRAVAIL ACTUELLES



À partir d'échanges interprofessionnels, d'une enquête sur les conditions de travail et de l'intervention d'Éric Beynel (co-délégué général de l'Union syndicale Solidaires), nous analyserons la détérioration accélérée et planifiée de nos conditions de travail et réfléchirons ensemble aux moyens de transformer le travail.

Matin

9h - 9h30 : Accueil autour d'un café
9h30 - 10h30 : à partir du questionnaire renseigné avant le stage, **échange interprofessionnel en petits groupes** concernant **nos conditions de travail**
10h30 - 10h45 : pause
10h45 - 12h : **synthèse des groupes** puis échange

Après-midi

14h - 16h : **analyse de l'évolution actuelle du travail**, partagée avec **Eric Beynel**, co-délégué général de l'union syndicale Solidaires
16h - 16h30 : pause
16h30 - 17h : **Bilan** de la journée



En soirée

Réflexion collective sur la naissance et l'histoire du syndicalisme local.

Nous nous interrogerons sur les liens qui peuvent être tissés entre Limoges, la ville rouge et ouvrière de la fin du XIX^{ème} s., bastion syndical, ouvrier et militant et la situation actuelle.

LE SYNDICAT, NOTRE OUTIL DE LUTTE



À partir d'échanges interprofessionnels, d'une enquête sur le rapport de chacun.e au(x) syndicat(s) et d'une intervention de Gaëtan Le Porho sur l'histoire du syndicalisme et de Solidaires au sein du paysage syndical, nous réfléchirons au moyen de renforcer les syndicats Sud comme premier outil de réponse à la détérioration de nos conditions de travail.

Matin

9h - 9h30 : Accueil autour d'un café
9h30 - 10h30 : à partir du questionnaire renseigné avant le stage, **échange interprofessionnel en petits groupes** concernant le **rapport de chacun.e au syndicat**
10h30 - 10h45 : pause
10h45 - 12h : **synthèse des groupes** puis échange

Après-midi

14h - 16h : **brève histoire du syndicalisme**, en présence de **Gaëtan Le Porho**, ex co-secrétaire de la fédération Sud Éducation
16h - 16h30 : pause
16h30 - 17h : **Bilan** de la journée



Jour 3 – jeudi 4 mai

RESOLUTIONS SOLIDAIRES

!!! Réservé à nos adhérents !!!

Travail collectif, dans la continuité des conclusions établies les deux jours précédents, de réflexion des résolutions et grandes lignes de l'Union syndicale Solidaires.

Matin

9h - 9h30 : Accueil autour d'un café
9h30 - 10h30 : travaux en trois groupes à partir des **grandes lignes Solidaires** et sur les trois **résolutions** qui seront étudiées au prochain congrès de Solidaires.

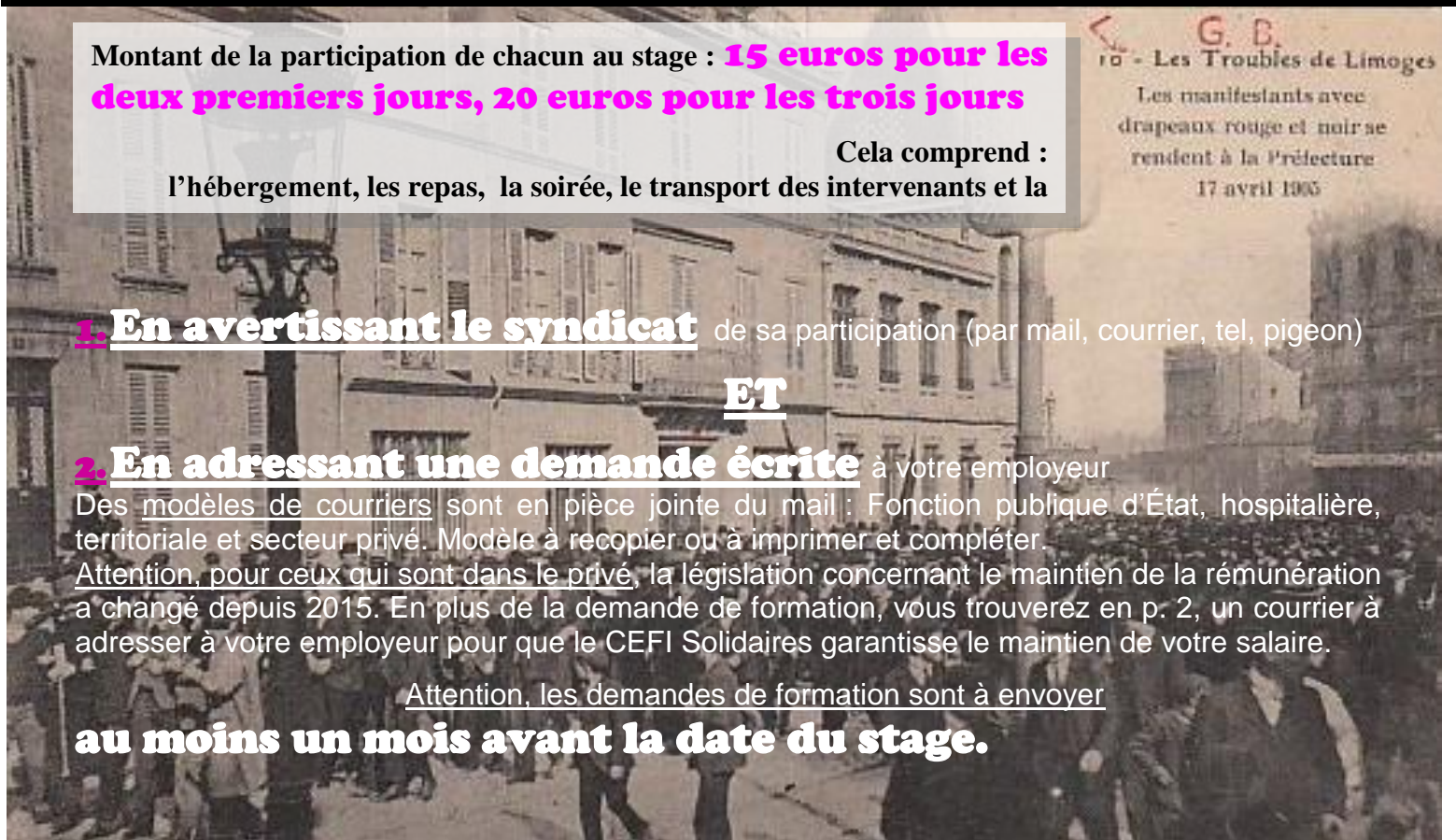
Après-midi

14h - 16h : **synthèse** des groupes et **échanges**
16h - 16h30 : pause
16h30 - 17h : **Bilan** de la journée et du stage

COMMENT S'INSCRIRE ?

Montant de la participation de chacun au stage : **15 euros pour les deux premiers jours, 20 euros pour les trois jours**

Cela comprend :
l'hébergement, les repas, la soirée, le transport des intervenants et la



G. B.
10 - Les Troubles de Limoges
Les manifestants avec
drapeaux rouge et noir se
rendent à la Préfecture
17 avril 1905

1. En avertissant le syndicat de sa participation (par mail, courrier, tel, pigeon)

ET

2. En adressant une demande écrite à votre employeur

Des modèles de courriers sont en pièce jointe du mail : Fonction publique d'État, hospitalière, territoriale et secteur privé. Modèle à recopier ou à imprimer et compléter.

Attention, pour ceux qui sont dans le privé, la législation concernant le maintien de la rémunération a changé depuis 2015. En plus de la demande de formation, vous trouverez en p. 2, un courrier à adresser à votre employeur pour que le CEFI Solidaires garantisse le maintien de votre salaire.

Attention, les demandes de formation sont à envoyer

au moins un mois avant la date du stage.

FORMATION SYNDICALE : Un droit dont il faut user !

Vous pouvez bénéficier de 12 jours de formation syndicale par an.

Pour s'inscrire, **la demande doit être faite au plus tard un mois avant le stage**, par la voie hiérarchique, auprès de l'autorité compétente. À défaut de réponse expresse au plus tard le 15^{ème} jour qui précède le stage, le congé pour formation est réputé accordé.

Modèle de demande à envoyer **au plus tard le 2 avril 2017**. **Attention aux congés scolaires**, notamment pour faire passer le document aux chefs d'établissement, dans le secondaire.